

Pôle finances et administration  
Direction du budget  
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2021\_299  
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

### 29 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2021

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre la décision modificative du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative n°2 de 2021 et du rapport de présentation de cette dernière.
- autoriser la reprise sur provision relative à l'eau et l'assainissement pour un montant de 257 831,36 € conformément aux explications fournies dans le rapport de présentation joint.
- autoriser le Maire ou le maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,  
**Benoit ARRIVE**

PJ : 2

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 15 décembre 2021**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48  
Date de la convocation et de son affichage : 3 décembre 2021  
Date d'affichage du compte rendu : 22 décembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt et un, le quinze décembre** à 15h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 3 décembre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 17h39) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire HAMEL Estelle jusqu'à son arrivée 18h39) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine (arrivée 17h04) - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 16h20) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie (mandataire FRANÇOISE Bruno à son départ 16h55) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire HÉBERT Dominique jusqu'à son arrivée 16h54) - LEFRANC Bertrand (mandataire GENTILE Catherine à son départ 16h05) - LEJAMTEL Ralph (arrivée 15h51) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 16h54) - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (départ 17h26) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna (mandataire TAVARD Agnès à son départ 17h) - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire ARRIVÉ Benoit jusqu'à son arrivée 19h) - SPAGNOL Marc (mandataire à VASSAL Emmanuel à son départ 16h38 et jusqu'à son retour 17h39) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL BONYADI Barzin.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

AMIOT Florence a donné procuration à PERRIER Didier  
HÉBERT Karine a donné procuration à MARGUERITTE Camille  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand  
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à MARGUERITTE Camille  
MARGUERITTE David a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DE LA

DECISION MODIFICATIVE N° 2

2021

## Introduction générale

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

Ainsi, lors de cette étape budgétaire, il est proposé sur le budget principal une diminution des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de -166 641 €. Les recettes réelles de fonctionnement nouvelles s'élèvent à 210 286 €.

En termes d'investissement, il est proposé un ajustement se traduisant par une diminution des dépenses réelles de - 1 782 232 € et des recettes pour -2 159 159 € (dont une diminution de l'emprunt pour 5 609 490 € et une augmentation de 3 450 331 € des subventions attendues).

L'équilibre de la décision modificative ressort ainsi, tous mouvements confondus, à - 1 056 282 € dont - 1 948 873 € en mouvements réels sur le budget principal.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
<b>Budget général</b>						
<b>Principal</b>	<b>-1 948 873,85</b>	<b>892 591,00</b>	<b>-1 056 282,85</b>	<b>-1 948 873,85</b>	<b>892 591,00</b>	<b>-1 056 282,85</b>
Investissement	-1 782 232,85	257 832,00	-1 524 400,85	-2 159 159,85	634 759,00	-1 524 400,85
Fonctionnement	-166 641,00	634 759,00	468 118,00	210 286,00	257 832,00	468 118,00
<b>Camping</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>
Investissement	-10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
Fonctionnement	10 000,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Port de plaisance</b>	<b>16 500,00</b>	<b>-23 926,00</b>	<b>-7 426,00</b>	<b>16 500,00</b>	<b>-23 926,00</b>	<b>-7 426,00</b>
Investissement	-23 926,00	0,00	-23 926,00	0,00	-23 926,00	-23 926,00
Fonctionnement	40 426,00	-23 926,00	16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00
<b>Locations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Parkings</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Panneaux Photovoltaïque</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 000,00</b>	<b>-17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 000,00</b>	<b>-17 000,00</b>
Investissement	-17 000,00	0,00	-17 000,00	0,00	-17 000,00	-17 000,00
Fonctionnement	17 000,00	-17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Le budget principal (sous nomenclature M14)**

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 468 118 € en section de fonctionnement et à - 1 524 400,85 € en section d'investissement.

## FONCTIONNEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	- 166 641,00
	Ordre	634 759,00
Total des dépenses de fonctionnement		468 118,00
Total		
RECETTES	Réelles	210 286,00
	Ordre	257 832,00
Total des recettes de fonctionnement		468 118,00

## INVESTISSEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	-1 782 232,85
	Ordre	257 832,00
Total des dépenses d'investissement		-1 524 400,85
Total		
RECETTES	Réelles	-2 159 159,85
	Ordre	634 759,00
Total des recettes d'investissement		-1 524 400,85

## A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élevaient à 468 118 €.

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	-
70 Produits services, domaine et ventes div	346 150,00
73 Impôts et taxes	- 205 396,00
74 Dotations et participations	69 532,00
75 Autres produits de gestion courante	-
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>210 286,00</b>
76 Produits financiers	-
77 Produits exceptionnels	-
78 Reprises provisions semi-budgétaires	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>210 286,00</b>
042 Opérat° ordre transfert entre sections	257 832,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>257 832,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>468 118,00</b>

### Le chapitre 70 augmente de 346 150 €.

Il s'agit pour 173 100 € d'ajuster les prévisions relatives à la facturation du personnel mis à disposition des associations. Une subvention équivalente est reversée aux associations.

De même il est prévu pour 130 000 € le remboursement par la caisse des écoles de personnel mis à disposition.

Une somme de 39 950 € est ajoutée pour comptabiliser les recettes versées par l'agglomération Le Cotentin pour le remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition par la ville.

### Le chapitre 73 diminue de 205 396 € :

Il s'agit essentiellement de l'attribution de compensation versée par l'agglomération Le Cotentin qui diminue 209 176 €. La diminution correspond principalement à la régularisation des eaux pluviales urbaines avec une révision à la hausse du nombre de mètres linéaires et une augmentation du coût du mètre linéaire en fonctionnement.

### Le chapitre 74 augmente de 69 532 €.

Il s'agit d'ajuster la prévision relative à la compensation versée par l'Etat pour l'exonération des taxes foncières à hauteur de - 25 421 €.

En revanche, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle augmente de 94 953 €.

### Le chapitre 042 augmente de 257 832 €.

Il s'agit d'écritures pour ordre relatives à la constatation de la reprise d'une provision.

En effet, le 28/12/2018, la ville a constitué une provision pour risque de non recouvrement de créances relatives à l'eau et l'assainissement avant le transfert de la compétence à la communauté

d'agglomération Le Cotentin. Le montant provisionné en 2018 s'élevait à 257 831,36 € conformément aux délibérations prises chaque année (délibérations 2018-565 du 14/11/2018, 2019-188 du 22/05/2019, 2019-519 du 13/11/2019, 2020-251 du 22/09/2020, 2020-327 du 18/11/2020 et 2021-138 du 30/06/2021). Il convient donc de reprendre la provision à hauteur de 257 831,36 € par une dépense d'ordre d'investissement nature 4912 et une recette d'ordre de fonctionnement nature 7817.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 468 118 € dont -166 641 € en mouvements réels et 634 759 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	56 820,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	- 70 480,00
014 Atténuations de produits	- 13 541,00
65 Autres charges de gestion courante	66 197,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	-
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>38 996,00</b>
66 Charges financières	-
67 Charges exceptionnelles	- 205 637,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	-
022 Dépenses imprévues	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>- 166 641,00</b>
023 Virement à la section d'investissement	634 004,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	755,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>634 759,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>468 118,00</b>

Le chapitre 011 augmente de 56 820 €:

La ville reverse à l'agglomération Le Cotentin les frais de personnel et frais de fonctionnement relatifs à la mise à disposition de service (hors services communs). C'est le cas notamment du service SIG. L'ensemble des frais avaient été inscrits au chapitre 012 correspondant aux charges de personnel. Or, il faut également constater des frais de fonctionnement. Ainsi, une somme de 70 480 € est transférée du chapitre 012 vers le chapitre 011 pour rembourser ces frais.

De plus une somme de 10 000 € est transférée du compte 611 pour abonder le chapitre 65 afin de prévoir une subvention complémentaire à la Brèche.

Le chapitre 012 diminue de 70 480 €.

Comme vu ci-dessus, cette somme est transférée au chapitre 011 dans le cadre des remboursements de frais à l'agglomération Le Cotentin.

Le chapitre 014 diminue de 13 541 €.

La somme reversée au FPIC est diminuée de 13 541 €.

Le chapitre 65 augmente de 66 197 €:

Il s'agit pour 173 100 € d'ajuster les prévisions relatives à la facturation du personnel mis à disposition des associations. Une subvention équivalente est reversée aux associations (voir commentaires du chapitre 70 en recettes)

Un changement d'imputation comptable implique un transfert du chapitre 65 vers le chapitre 67 pour 151 563 € correspondant à la subvention à verser au budget annexe des parkings.

Une subvention complémentaire de 9 000 € est prévue pour Ports de Normandie pour l'exploitation de la passerelle. D'autre part, une subvention de 10 000 € est inscrite pour l'association le marin volant, et 7 000 € sont attribués à l'association normandie course au large.

Par virement de crédits provenant du chapitre 011, une subvention complémentaire de 10 000 € est accordée à la Brèche.

Le chapitre 67 diminue de 205 637 €.

Au budget supplémentaire, une somme de 450 000 € avait été ajoutée sur le compte 673 (annulation de titre sur exercice antérieur) afin de rembourser l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) d'un trop versé sur des subventions de 2011 pour le programme de traitement des façades des points noirs du bruit. Or, une partie des subventions perçues de l'ADEME avait été imputée en investissement. Il convient donc de diminuer de 357 200 € la part à rembourser en fonctionnement, afin de prévoir cette somme en investissement (nature 1311).

Comme vu au chapitre 65, la subvention à verser au budget annexe des parkings pour 151 563 € est à imputer au chapitre 67.

Le chapitre 042 augmente de 755 €.

Il s'agit ici d'ajuster les crédits au titre des dotations aux amortissements.



### C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement diminuent de 1 524 400 € dont - 1 782 232 € en mouvements réels et + 257 832 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 160,67
204 Subventions d'équipement versées	117 206,00
21 Immobilisations corporelles	- 294 730,00
22 Immobilisations reçues en affectation	-
23 Immobilisations en cours	-2 052 839,52
Total des opérations d'équipement	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>- 2 190 202,85</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	-
13 Subventions d'investissement	383 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées	24 570,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>407 970,00</b>
45... Total des opérations. pour compte de tiers	-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>- 1 782 232,85</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>257 832,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 524 400,85</b>

Les principaux ajustements de crédits s'expliquent ainsi :

- Les AP/CP (autorisations de programme) existantes sont ajustées afin de tenir compte du décalage des travaux sur 2022. Ainsi, une somme globale de 2 353 678 € arrive en diminution des prévisions budgétaires sur les crédits de paiement 2021. Une somme équivalente sera affectée aux crédits de paiement 2022 pour les opérations suivantes : Le pôle petite enfance, La polle les fourches, Un palais des sports en ville ou encore la rénovation du plateau piétonnier.
- Une somme de 57 000 € est ajoutée pour faire évoluer des logiciels existants.
- Au chapitre 204, une inscription de 106 476 € concerne un versement complémentaire à l'agglomération Le Cotentin sous forme d'attributions de compensation en raison de la révision du nombre de mètres linéaires sur les eaux pluviales.
- Au chapitre 13, on retrouve l'inscription de 383 400 € nécessaires au remboursement de l'ADEME d'un trop perçu pour l'opération relative aux points noirs du bruit (voir explications du chapitre 67 en fonctionnement).
- Le chapitre 16 augmente de 24 570 € en raison de l'ajustement des remboursements anticipés des emprunts grands chantiers.
- Des dépenses pour ordre sont inscrites à hauteur de 257 832 €. Il s'agit du même montant prévu en recettes pour ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042 concernant la reprise sur provision (voir explications du chapitre 042 en recettes de fonctionnement).

## D. Les recettes d'investissement

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à - 1 524 400 € dont -2 159 159 € en recettes réelles et 634 759 € en recettes pour ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	3 450 331,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- 5 609 490,85
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>- 2 159 159,85</b>
024 Produits des cessions d'immobilisations	-
<b>Total des recettes financières</b>	<b>-</b>
45... Total des opé. pour le compte de tiers	-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>- 2 159 159,85</b>
021 Virement de la sect° de fonctionnement	634 004,00
040 Opération ordre transfert entre section	755,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>634 759,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 524 400,85</b>

- Le chapitre 13 enregistre les subventions attendues pour le financement d'opérations d'équipement pour un montant supplémentaire à inscrire de 3 450 331 € :
- Inscription de 2 769 231 € de subventions de la part de l'Etat (nature 1321) dont 1 245 344 € dans le cadre du plan de relance (168 000 € pour la cuisine centrale, 525 976 € pour la Mosaïque, 92 000 € pour l'école Dujardin, 66 800 € pour la toiture de la basilique Trinité et 560 400 € pour le complexe de la Saillanderie). En dehors du plan de relance, l'Etat a notifié également 512 880 € pour la salle Imagin'arts, 51 000 € pour les archives rue Paul Talluau, 92 175 € pour les tennis Bagatelle ou encore 700 000 € pour le complexe Jean Jaurès.
- Inscription de 368 500 € de la part de la Région (nature 1322) dont 190 000 € pour le stade Fatôme et 178 500 € pour la voie du Homet.
- Inscription de 210 533 € de la part du Département (nature 1323) dont 48 000 € pour le stade Fernagu et 162 533 € pour le gymnase Nordez.
- Inscription de 100 000 € de la part de l'agglomération Le Cotentin (nature 13251) dont 50 000 € pour l'aménagement du square Martin Luther King et 50 000 € pour la pointe de Querqueville.
- Le chapitre 040 augmente de 755 €. Il s'agit des dotations aux amortissements. On retrouve la dépense équivalente en fonctionnement.
- Le chapitre 021 s'élève à 634 004 €. Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement dégagé lors de cette étape budgétaire qui va être viré à la section d'investissement et permettre une diminution de la prévision d'emprunts.

En raison de l'augmentation des recettes d'investissement hors emprunt et de la diminution des dépenses inscrites, la prévision d'emprunt peut être estimée diminuée de 5 609 491 €. Ce recours estimé initialement à 49 122 923 € au budget primitif puis ramené à 31 507 781 € suite au budget supplémentaire et à la décision modificative n°1 est finalement prévu à 25 898 290 €.

## E. La chaîne de l'épargne et la structure du financement des investissements

	BP	BS	DMN°1	DMN°2	Total
+ Recettes réelles de fonctionnement	141 539 983	293 351	176 717	210 286	142 220 337
- Dépenses réelles de fonctionnement	130 181 849	1 036 067	354 919	-166 641	131 406 194
= Epargne brute	11 358 134	-742 716	-178 202	376 927	10 814 143
- Rbt capital dette	7 897 640	60 822	-	24 570	7 983 032
= Epargne nette	3 460 494	-803 538	-178 202	352 357	2 831 111
+ Résultat 2020 reporté (002)		22 592 477			22 592 477
= Epargne nette avec résultat 2020 reporté	3 460 494	21 788 939	-178 202	352 357	25 423 588

Avec une diminution des dépenses de 166 641 € et 210 286 € de recettes nouvelles inscrites dans cette décision modificative en section de fonctionnement, l'épargne nette augmente de 352 357 € et atteint le niveau de 2 831 111 €.

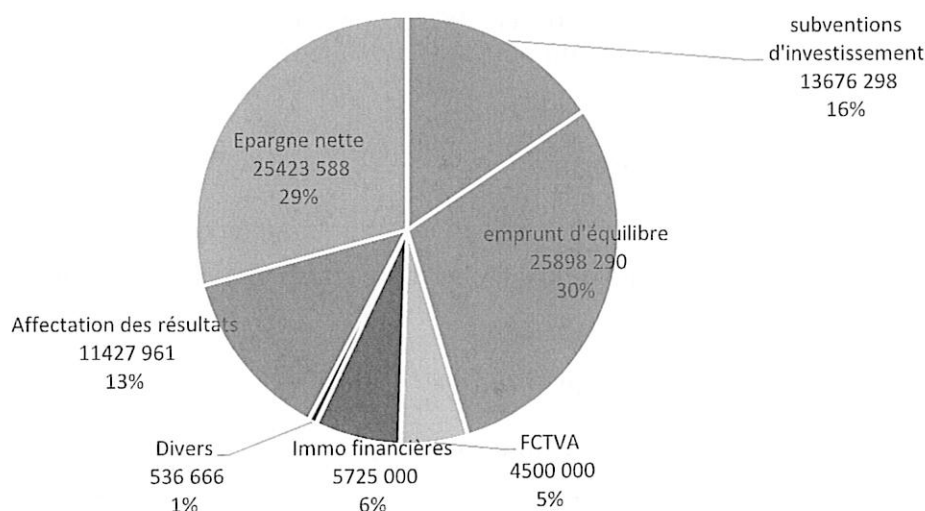
Néanmoins, grâce à de substantiels excédents de fonctionnement cumulés, constatés au budget supplémentaire, l'épargne nette s'élève à 25,4 M€.

Cette épargne nette permet de financer les investissements à hauteur de 29%. Si on ajoute l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement de **42%**

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 30% des investissements.

BP + BS + DM N° 1+ DM N°2	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	87 187 803		
subventions d'investissement		13 676 298	15,7%
emprunt d'équilibre		25 898 290	29,7%
FCTVA		4 500 000	5,2%
Immo financières		5 725 000	6,6%
Divers		536 666	0,6%
Affectation des résultats		11 427 961	13,1%
Epargne nette		25 423 588	29,2%
Total	87 187 803	87 187 803	100,0%

Structure du financement de l'investissement



## **Les budgets annexes sous nomenclature M4**

### **I. Le budget annexe Camping de la Saline**

Le budget annexe du camping s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 10 000 €. L'inscription de 10 000 € supplémentaires en section d'exploitation pour régulariser la ligne impôts sur les bénéfices a nécessité une diminution du virement de la section d'exploitation vers l'investissement.

### **II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques**

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 17 000 €. L'inscription de 17 000 € supplémentaires en section d'exploitation pour régulariser la ligne impôts sur les bénéfices et L'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) a nécessité une diminution du virement de la section d'exploitation vers l'investissement.

### **III. Le budget annexe creusement de fosses**

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

### **IV. Le budget annexe port de plaisance**

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 7 426 €.

La section d'exploitation s'équilibre à 16 500 €.

30 000 € ont été ajoutés pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices. De même, 47 720 € sont ajoutés pour le remboursement des prestations de services indirectes au budget principal de la ville. Afin de financer ces dépenses, plusieurs lignes sont en diminution comme les charges de personnels du port (- 15 000 €), ou encore la suppression de la subvention à Aspronaute organisation meeting en raison de l'annulation du salon nautique en 2021 (- 10 000 €). L'équilibre de la section d'exploitation nécessite une diminution du virement vers la section d'investissement de 23 926 €.

La section d'investissement s'équilibre à - 23 926 €.

Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement diminue de 23 926 €. Les prévisions de dépenses d'équipements du port sont diminuées d'autant.

### **V. Le budget annexe locations**

Le budget annexe locations s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 0 €.

Seuls des transferts et virements de crédits sont constatés lors de cette étape budgétaire.

### **VI. Le budget annexe parkings**

Le budget annexe des parkings s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 0 €.

Seuls des transferts et virements de crédits sont constatés lors de cette étape budgétaire.